

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FONT-ROMEU – ODEILLO – VIA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 JUIN 2021

---ooOoo---

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN

Le TROIS JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire

Date de la convocation : Vendredi 28 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Ayant pris part aux délibérations : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LUNEAU Alain - M. RIFF Michel - Mme DELIAS Christine – M. Serge PONSA - Mme ARTIGUES Inès - Mme GARRABE-POUGET Jeannine – M. PEREZ Julien - Mme NOLIN Claire - Mme OMAHSAN Faëza - M. DESCLAUX Fabien - Mme LEBECQ Michelle - M. DÉMELIN Jean-Louis - Mme LE TOAN BARES PhongLan - Mme LARROZE Rachel - Mme NGUYEN Liliane

AVAIENT PROCURATION :

Mme ARTIGUES Inès de M. BOSSELUT Rodolphe

ABSENTE :

Mme PIERA Martine
M. LATUTE Jean-Michel
M. DOVAL Loïc

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame OMAHSAN Faëza est nommée Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de FONT-ROMEU- ODEILLO-VIA Séance du Conseil Municipal 3 juin 2021 Trame unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.10	DELIBERATION MUNICIPALE N° 69-2021
OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES CATALANES		

Monsieur le Maire explique que :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CDC Pyrénées Catalanes, dont la Commune fait partie, s'est réunie le 15 mars 2021 afin d'évaluer les charges transférées et les attributions de compensation pour l'année 2021.

Il explique que le rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population (septième alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du CGI).

Il ajoute que ces délibérations doivent être prises, au plus tard, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au Conseil Municipal par le Président de la CLECT. La Commune a reçu ce rapport le 2 avril 2021.

Après avoir entendu cet exposé,
 Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

VALIDE le rapport de la CLECT 2021 ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
 Alain LUNEAU



Acte rendu exécutoire après
 Télétransmission en Préfecture le :
 et publication ou notification du :
 Affichée du : au :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

/2021

Accusé de réception en préfecture
 066-216601245-20210603-DEL-2021-069-DE
 Date de télétransmission : 10/06/2021
 Date de réception préfecture : 10/06/2021



RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

CLECT

LUNDI 15 MARS 2021

Suite à une première réunion de la CLECT du 9 février 2021, où à l'issue, a été adopté le règlement intérieur de la CLECT et les élections respectives de M. Pierre BLANQUE, maire de Saint-Pierre dels Forçats, en qualité de Président de la CLECT et Mme Christine COLOMER, maire de La Cabanasse, en qualité de Vice-Présidente de la CLECT, une deuxième réunion s'est tenue, le 15 février 2021.

Cette réunion a donné lieu à une présentation du fonctionnement de la CLECT et un travail des charges transférées et l'attribution de compensation. En effet, les commissaires se sont entendus sur une évaluation des charges transférées plus proche des coûts réels et répartie de manière plus juste et transparente.

Le présent rapport fait état de la réunion de la CLECT du 15 mars 2021 évaluant les charges transférées de la CDC Pyrénées Catalanes.

En outre, les commissaires se sont entendus, à dix-huit (18) voix pour et une (1) abstention, pour le calcul des charges transférées et du montant des attributions de compensations exposées dans le tableau qui suit.

La CCPC doit prendre en considération certaines variables notamment le retrait de la compétences « fourrière canine » et donc sa rétrocession aux communes, les emprunts de Saint-Pierre dels Forçats pour le scolaire et de Puyvalador, etc.

Les colonnes en gris représentent les compétences transférées à la CCPC mais qui sont une charge nulle des communes.

Le Président de la CLECT

Pierre BLANQUE

CHARGES TRANSFEREES

Communes membres	Produit encaissé par la commune d'origine	CHARGES TRANSFEREES																Reste à la CDC	Reversé à la commune		
		Rente																			
		Randonnée	Nordique	Fourniture canine	Lic. Maternale	Refuges	Complexes Sportifs	Ski Ecole	OT	Promotion Touristique	DFCI	Déchets	GEMAPI	Echange Sociale	MSP	Action Sociale	Culture			ZAE Tiers lieux	Autres
Les Angles	1 288 283	6 417	6 654	-867				110 000	2 654					9 659	990				134 657	1 143 626	
Ayguetabia Talau	4 049	223	197	82					99					337	84				859	3 190	
Bacque	1 111 848	5 696	5 027	-1 466				200 000	2 533					8 609	1 500			9 455	291 023	820 824	
La Cabanasse	87 033	1 562	1 379	-1 257					695					2 361	1 296				6 025	81 009	
Caudouès de Corrient	33			-29					44						18				33	0	
Eyne	28 188	1 274	1 125	-240					567					1 926	245				4 897	23 291	
Font Romeu	1 017 724	10 268	9 079	-3 794					4 575					15 546	3 882			18 365	57 929	969 795	
Fonttrabouze	3 760	490	433	-254					218					741	250				1 888	1 872	
Fontviguères	128 218	1 870	1 650	-814				18 000	832					2 828	832				25 196	103 022	
La Lieqonne	100 665	825	728	-435					367					1 247	446			7 576	10 753	89 912	
Malernale	64 664	963	850	-506					428					1 496	518				8 487		
Mont Louis	24 103	451	396	-345				15 000	201					682	353				16 738	7 364	
Planes	8 050	174	154	-102					78					264	104				672	7 378	
Puyvelador	52 307	695	613	-134					309					1 050	137			-15 216	-12 550	64 666	
Railieu	1 387	127	112	-46					57					192	46				480	837	
Real	12 233	273	241	-113					122					413	115				1 652	11 181	
Saint Pierre	32 575	1 215	1 072	-485					540					1 839	496				-99 434	122 010	
Sansa	1 009	105	93	-50					47					159	51				405	604	
Saint Fages	77 543	327	268	-166					145					494	170				1 259	76 284	
TOTAL	4 043 671	32 975	29 104	-11 286	0	0	0	355 466	14 709	0	0	0	-34 440	46 038	11 536	0	0	20 167	508 071	3 535 800	